

Loiret
MONTARGIS
Caserne Gudin

Rapporteur : *Caroline des BUTTES, chargée d'études documentaires à la conservation régionale des monuments historiques.*

Présentation :

La caserne Gudin fait partie des nouveaux établissements militaires de type 1874, nés de la réforme militaire mise en place après le désastre de la guerre franco-prussienne de 1870. Celle-ci a mis en évidence les défaillances de l'organisation militaire de la France et les faiblesses de ses forces armées. Pour reconstituer les forces militaires, le service militaire est rendu obligatoire et universel et une armée de réserve est instituée. Le recrutement et l'entretien des troupes sont régionalisés. En 1874, le parc de casernes est insuffisant pour héberger l'accroissement important de l'effectif. Pour financer les travaux, le directeur du génie, le général Séré de Rivières, fait accepter le principe de la participation financière des villes de garnison et des départements (loi du 4 août 1874).

Après beaucoup de tergiversations, le Conseil municipal de Montargis finit par accepter le principe de la construction d'une caserne sur le territoire communal et se voit imposer le financement des travaux, effectués selon un plan type, par les militaires du génie. Cette caserne prendra le nom de Gudin, du nom de la famille montargoise qui donnera plusieurs généraux à la France, dont le plus célèbre est Charles Etienne Gudin (1768-1812), général et comte d'Empire.

Trois importants bâtiments entourent une vaste place d'arme centrale. Le 4e côté est disposé le long de la rue André Coquillet, ancienne route du Faubourg de Lyon. Ce dernier côté, clôturé, est percé d'une grille centrale, flanquée de pavillons d'entrée, qui donne accès à cet ensemble. Chacun des trois bâtiments pouvait accueillir 1000 hommes, logés dans les étages. Le bâtiment principal, dit bâtiment de l'horloge, disposé au fond de la place d'armes, accueillait également les bureaux des divers officiers. Les services se répartissaient au rez-de-chaussée des deux bâtiments latéraux.

Par la suite, durant tout le XXe siècle, la caserne s'agrandira selon les nécessités, en créant une seconde ligne de bâtiments en arrière du quadrilatère central. Ceux-ci adopteront les diverses techniques de construction de leur époque : béton, parois de verre, etc.

Environ 150 nouvelles casernes seront réalisées en cinq ans, de 1875 à 1880. Ces casernes, dites de type 1874, sont situées en périphérie de villes desservies par le chemin de fer. Elles sont censées être fonctionnelles et modernes... Mais la nouvelle caserne de Montargis devra attendre août 1886, pour être raccordée à la canalisation principale d'eau courante, mise en place par la municipalité pour l'ensemble de la ville. Et elle ne sera équipée de sanitaires qu'en 1940, pendant l'occupation allemande.

La caserne accueille le 89e régiment d'infanterie, puis le 82e RI (qui donnera son nom à une rue qui longe le site. Ce dernier régiment est dissous en 1919. Divers autres régiments ne feront que passer jusqu'en 1940. La ville est occupée par l'armée allemande et la caserne sert de camp d'internement pour les prisonniers de guerre, puis de kommandantur. En 1945, l'armée française réinvestit les lieux et y installe l'École militaire d'application des transmissions (E.M.A.T.). Elle y demeurera jusqu'en 1995. Elle cède la place à une école de gendarmerie qui occupe les lieux jusqu'en 2008. La caserne est alors désaffectée. Elle est finalement acquise par l'Agglomération montargoise et Rives du Loing (AME) le 23 novembre 2018.

Un diagnostic d'urbanisme est réalisé en 2015 : Ce site est stratégique pour le territoire. Il est situé au cœur de l'AME, entre les deux principaux pôles d'attractivité que sont le centre-ville de Montar-

gis et la zone commerciale d'Antibes à Amilly. La ville centre, Montargis, est enclavée et ne dispose plus de possibilité de s'étendre. Ces 5,6 ha constituent donc une opportunité unique de revitalisation à proximité immédiate de l'hypercentre.

L'AME souhaite inscrire le site dans un nouvel éco-quartier à définir : Il sera la vitrine de l'Agglomération et s'inscrira entre nature et activité économique (encadré par un parc départemental à l'Ouest, une zone commerciale au Sud, un port fluvial à l'Est et enfin l'hyper centre-ville au Nord).

Trois études de projets sont lancées pour le nouvel aménagement du quartier, mais aucune ne semble aboutir.

Finalement, l'AME décide de relancer le projet d'une résidence-services pour les seniors, dans l'ancien bâtiment emblématique de l'horloge. La réalisation est confiée au promoteur Nexity. Le permis de construire (et de démolir) du bâtiment a été accordé en octobre 2020 par la Mairie de Montargis.

L'Agglomération espère redynamiser l'opération et attirer de nouveaux investisseurs. Mais le promoteur ne souhaite pas conserver la façade du bâtiment abritant l'horloge.

Une association dénommée « Engagement Citoyen pour le Montargois » (ECM), déclarée en préfecture en 2014, a présenté le 14 décembre 2020, un recours gracieux contre ce permis. Il a été rejeté le 16 décembre 2020 par le maire de Montargis.

L'association, s'appuyant sur un collectif d'habitants « #Sauvons Gudin » a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif contre le permis de démolir, encore en cours à ce jour.

Elle a également lancé une pétition et une lettre ouverte à la ministre de la Culture et au président de l'Agglomération montargoise pour empêcher la démolition et demander qu'un projet d'ensemble soit proposé avant toute nouvelle action.

Considérant, entre autres, qu'en 2009, le projet avorté de ZPPAUP de la ville considérait que la caserne Gudin, était l'élément majeur du patrimoine du secteur 2, qui englobait les extensions urbaines de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, cette association sollicite la protection de la caserne au titre des monuments historiques.

Au niveau régional, elle a déposé une demande de protection auprès de la DRAC (CRMH) et a conjointement déposé au niveau national une demande d'instance de classement auprès de la ministre (Sous-Direction des monuments historiques - Bureau de la protection).

Le collectif a été rejoint cet hiver par la plus ancienne association de défense du patrimoine, la Société pour la protection des paysages de France (SPPF).

La demande de protection sur un formulaire dématérialisé, en date du 9 février 2021, émane de l'association « Engagement Citoyen pour le Montargois » (ECM), appuyée par le collectif d'habitants « #Sauvons Gudin ».

Proposition de protection :

Reprenant l'avis de l'architecte des bâtiments de France, qui estime qu'il s'agit là d'un élément majeur du patrimoine montargois, élément historique structurant de ce quartier, formant l'entrée sud de la ville, le service est favorable à la demande de protection des trois bâtiments d'origine organisés autour de la place d'arme plantée de platanes, ainsi que des deux pavillons d'entrée encadrant le portail et sa grille.

Ces bâtiments sont situés sur la parcelle AP 131 du cadastre de Montargis.

Mme. Régine ENGSTROM, préfète de la région Centre-Val de Loire, est représentée par Mme Florence GOUACHE, secrétaire générale pour les Affaires régionales.

M. Jean-Paul BILLAULT, président de l'Agglomération montargoise et Rives du Loing, propriétaire du site, invité, a souhaité être entendu par la commission et participe en visio-conférence.

Monsieur Benoît DIGEON, maire de Montargis, invité, a souhaité être entendu par la commission et participe également en visio-conférence.

Avis :

Mme GOUACHE rappelle qu'en son temps, l'État s'est déjà penché sur la possibilité de réemploi de ces grands ensembles militaires. Concernant la caserne Gudín, une démolition avait même été évoquée en 2006 par le préfet Viot. Le coût exorbitant des travaux à réaliser a conduit l'État à céder le site de la caserne de Montargis. Elle ajoute qu'à l'époque, personne n'en a demandé la protection.

M. DIGEON, indique que sa commune est très défavorable à la demande. La caserne est fermée aux Montargis depuis 150 ans. La ville souhaite l'ouvrir, notamment du côté sud. La conservation du bâtiment de l'horloge pourrait coûter 7 millions d'euros et sa rénovation a été estimée à 14 millions d'euros. Ni l'État, ni l'Agglo n'avaient ces budgets à disposition. Il a donc fallu passer par le Privé.

Deux projets sont à l'étude pour les deux grands bâtiments latéraux : le Conservatoire de Montargis pourrait trouver sa place avec l'école de musique d'Amilly dans l'un d'eux. Une antenne de l'Université chinoise pourrait occuper le second.

Le pavillon d'entrée sud est en cours de cession à une société du groupe Fiducial. Le pavillon nord doit être vendu pour y installer un campus connecté.

Nexity a repris un projet plus ancien pour le reporter sur le site Gudín et investirait 22 millions d'euros dans la construction d'une résidence senior.

Le réemploi du bâtiment de l'horloge créerait une complication énorme. D'autant que le souhait de la commune, très attachée à ce site, est de l'ouvrir aux Montargis. Comme aux Invalides, les murs seront démolis pour rendre le lieu plus visible. La place d'arme, conservée, sera renommée place de la Légion d'honneur.

Le site doit également être purgé de la ligne de bâtiments militaires insalubres qui existe le long de la rue du 82e RI.

L'Agglo est très vigilante sur la requalification urbaine de ce quartier qui a été classé en zone Uru. L'altimétrie maximum des bâtiments a été limitée à 22m pour ce site.

M. BILLAULT s'aligne sur le discours du maire de Montargis, qu'il partage entièrement. L'Agglo a fait l'acquisition de la caserne alors qu'aucune contrainte ne pesait sur elle. S'il y avait eu suspicion des difficultés à venir, elle ne se serait pas engagée dans ce dossier. Il déplore la situation de blocage ainsi créée, qui décourage les éventuels investisseurs.

M. Pascal PARRAS, architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, transmet l'avis favorable à la protection de cet ensemble de Régis CARBONNIÉ-SUILS, architecte des bâtiments de France territorialement compétant. Il insiste sur l'importance des rapports urbains entre la ville et la caserne et sur la qualité du parti décoratif

adopté. Il rappelle également que l'inscription n'est pas un blocage, qu'elle permet d'accompagner un maître d'ouvrage.

Irène JOURD'HEUIL, conservateur des monuments historiques :

« La construction de la caserne Gudin s'inscrit dans le contexte de réforme et de redressement militaire qui fit suite au désastre de la guerre franco-prussienne de 1870 : le service militaire est alors rendu obligatoire et universel et une armée de réserve est instituée ; de nouvelles écoles militaires proposent un programme d'enseignement renouvelé ; le système défensif des frontières est adapté ; l'armée lance une vaste campagne de constructions de casernes et d'infrastructures destinées à l'accueil et à la formation des soldats...

Situées en périphérie de villes desservies par le chemin de fer, ces casernes de type 1874 devaient être modernes et fonctionnelles. Environ 150 furent construites de 1875 à 1880, notamment grâce à l'inscription, dans la loi du 4 août 1874, de la participation financière des villes de garnison et des départements. C'est ainsi que malgré les réticences de la municipalité, celle de Montargis fut par exemple imposée par le préfet de département, territoire qui avait été le théâtre de plusieurs combats importants de la guerre franco-prussienne.

Elle fut élevée par les militaires du génie en à peine trois ans, de 1875 à 1877 (date d'arrivée de l'état-major du 89e régiment d'infanterie de ligne), sur une vaste surface de 5,6 ha dans un territoire encore vierge de tout aménagement, et pour un montant exceptionnel de 1,2 millions de francs or qui obligea la commune à s'endetter. Destinée à accueillir 3 000 hommes, elle adopte le plan type approuvé à l'époque par le « nouveau Vauban », le général Séré de Rivières, directeur du génie, pour les nouveaux casernements : un plan en U clos de murs, ordonné autour d'une vaste place d'arme centrale, avec d'imposants bâtiments de construction régulière et fonctionnelle, dont l'élévation était généralement de 3 niveaux, ici exceptionnellement portés à 4, et prolongés par un comble habité. D'abord nommée caserne du Courtil, elle prit par la suite le nom d'une famille montargoise renommée pour avoir donné plusieurs généraux à la France, dont Charles-Étienne Gudin de la Sablonnière, compagnon d'armes de Napoléon, mort en 1812 lors de la campagne de Russie.

Compte tenu de l'intérêt historique et architectural de ce patrimoine militaire, caractéristique des campagnes de construction de casernes postérieures à la guerre de 1870, souvent disparues ou dénaturées, et compte tenu de son bon état général de conservation malgré quelques aménagements intérieurs dommageables, je donne un avis favorable à la proposition d'inscription au titre des monuments historiques des éléments suivants correspondant aux bâtiments d'origine qui ont conservé leur vocation militaire jusqu'en 2009 :

- La grille et les deux pavillons d'entrée, avec le mur de clôture le long de la rue André Coquillet ;
- Le corps central, dit de l'horloge, et les deux ailes latérales encadrant la place d'arme ;
- La place d'arme. »

Madame Christine FARNIE, conservatrice de l'archéologie, est favorable à cette protection.

Mme Florence CORNILLEAU, chercheur au service Patrimoine et Inventaire de la direction Culture et Patrimoine de la région Centre-Val de Loire, donne en séance son avis favorable à la protection.

Elle regrette qu'il n'existe pas de corpus complet des casernes, auquel comparer l'exemple singulier de la caserne de Montargis.

Discussion :

M. BERGE intervient pour rappeler qu'aux Invalides, les murs ont été abattus, mais les fossés ont été conservés.

Il est essentiel de protéger les murs de la caserne, en tant qu'élément qui fait limite entre la ville et la caserne.

M. PARRAS estime que la structure des bâtiments est en bon état et que, seul, le second œuvre a souffert de détériorations.

M. DIGEON craint que le site soit condamné à s'écrouler sur lui-même si l'État persiste dans son changement d'avis et ne fait pas preuve de réalisme. La décision de la commission risque d'empêcher le site de se régénérer.

Mme GOUACHE ajoute qu'il faut toujours garder le bon équilibre des choses : la ville doit se reconstruire sur elle-même, pour éviter l'effet dommageable du mitage urbain.

Mme EMBS, convaincue par ses expériences passées, rappelle qu'une inscription n'est pas nécessairement bloquante, bien au contraire. La CRMH arrive tard dans ce projet, mais sa mission est aussi d'accompagner des projets de reconversion d'envergure. Il existe, entre autres, des aides fiscales liées à la protection au titre des monuments historiques.

M. MALINVERNO signale que la commission n'est pas un service de l'État. Elle est autonome et son rôle est de formuler des avis auprès de la préfète de région. Et elle n'a pas changé d'avis, elle n'a juste pas été consultée jusque-là.

MM. DIGEON et BILLAULT quittent la discussion et se déconnectent de la visio-conférence.

M. MORIN note qu'il ne connaît pas d'exemple de réhabilitation qui se soit passé simplement.

Mais, en l'occurrence, le projet proposé par Nexity est tellement mauvais, qu'on ne peut que vouloir protéger les bâtiments actuels.

M. MALINVERNO demande quelle partie du mur serait protégée.

Il lui est répondu qu'il s'agit du mur de clôture longeant la rue André Coquillet.

Vote :

Mme GOUACHE invite la commission à se prononcer sur l'étendue de la protection, telle qu'elle est indiquée sur le plan présenté dans le diaporama.

Cette proposition d'inscription est **approuvée à la majorité des voix.**

1 vote défavorable et 4 abstentions

Avis de la Commission :

Considérant que les bâtiments d'origine de la caserne Gudin, situés à MONTARGIS (Loiret), présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation parce qu'il constitue un élément structurant majeur du patrimoine montargois et qu'il constitue également un ensemble historique parfaitement conservé et cohérent, représentatif du

corpus des casernes édifiées après la défaite de 1870 selon un plan type dit de 1874, **la commission émet un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques des bâtiments d'origine de la caserne Gudin à Montargis (Loiret)**, à savoir : les trois bâtiments organisés autour de la place d'armes, la place d'arme plantée de platanes, les deux pavillons d'entrée, le portail et la grille d'entrée ainsi que le mur longeant la rue André Coquillet. Cet ensemble figure au cadastre de Montargis, section AP, sur la parcelle numéro 131.